Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CENTRE SOCIAL D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES (CSIR)

Fin du rattrapage du contentieux de l'aide sociale aux réfugiés statutaires

Les mesures urgentes d'amélioration de la gestion du contentieux de l'aide sociale aux réfugiés statutaires prises par le chef du département de la santé et de l'action sociale ont permis de traiter les 76 dossiers pour lesquels des montants ont été indûment versés aux bénéficiaires. Les procédures de recouvrement des indus sont en cours et dans 21 cas, des plaintes pénales ont été déposées.

En avril dernier, au terme d'investigations approfondies sur les sommes indûment versées à des bénéficiaires par le Centre social d'intégration des réfugiés statutaires (CSIR), le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris des mesures urgentes afin d'améliorer la gestion du contentieux et d'accélérer le traitement des dossiers concernés.

Sur les 76 dossiers examinés par le Département de la santé et de l'action sociale, 20 d'entre eux ne présentent pas d'infraction, les bénéficiaires étant de bonne foi et n'ayant commis aucune faute, tandis que 21 plaintes pénales ont été déposées ou sont en voie de l'être. 4 dossiers ont déjà été jugés et 6 autres demandent encore des investigations complémentaires. 25 dossiers ne peuvent plus faire l'objet d'une action pénale en raison du dépassement des délais légaux autorisant ce type de procédure. Il s'agit principalement de dossiers hérités de l'ancienne structure AVIRE, qui représentent une somme totale d'environ 31'000.- francs. Pour ces derniers ainsi que les 20 dossiers ne présentant pas d'infraction (indus estimés à 53'000.- francs), les procédures de récupération des indus sont en cours.

Les 21 dossiers qui ont déjà fait ou vont encore faire l'objet d'une plainte pénale totalisent un montant de 350'603.- francs. La récupération des indus qui en découlent aura lieu au terme des procédures pénales en cours.

Lausanne, le 14 juillet 2005

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS, tél. : 021 / 316 50 01 Eric Toriel, Chef du SPAS ad intérim tél. : 021 / 316 52 00 Anouk Farine, DDC du DSAS, tél. : 021 / 316 50 04